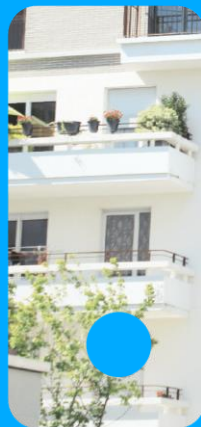


—  
1, 2, 3,

DES OFFRES CONÇUES POUR  
LA COPROPRIÉTÉ, SES HABITANTS  
ET SON GESTIONNAIRE !





*Spécialiste de la copropriété,  
ENGIE Entreprises & Collectivités accompagne  
au quotidien les syndicats, bénévoles et professionnels,  
les administrateurs de biens ainsi que les  
copropriétaires dans le choix et la gestion des énergies.*

*Engagés dans la transition énergétique,  
nous vous accompagnons également dans la maîtrise  
des charges et la réalisation de vos projets de rénovation.*

*Nous avons sélectionné pour vous, acteurs de la copropriété,  
les offres les mieux adaptées à vos besoins.*



**Denis DELOBEL,**  
Chef de marché  
Syndics & Copropriétés

**Stéphane BONNAFY,**  
Responsable de gamme  
Syndics & Copropriétés

1

**Notre expertise**  
pour assurer l'essentiel

2

**Des services** pour un budget  
et une gestion maîtrisés

3

**Un accompagnement**  
pour aller plus loin

---

## NOTRE EXPERTISE POUR ASSURER L'ESSENTIEL

- Optez pour une offre gaz naturel adaptée à la copropriété
- Dites oui à l'électricité sans mauvaise surprise
- En option : la promesse d'achat



**CRÉONS DE NOUVELLES ÉNERGIES**  
entreprises-collectivites.engie.fr

## Optez pour une offre gaz adaptée à la copropriété

### 2 formules adaptées à la copropriété

#### PRIX FIXE

Flexible de 1 à 4 ans

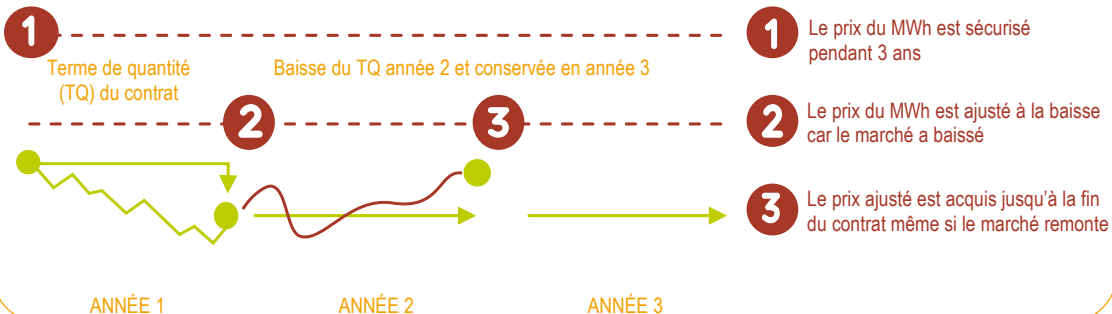
Garantit une stabilité du prix et un budget maîtrisé

#### FIX & WIN

Disponible sur 3 ou 4 ans

Protège des hausses et permet de bénéficier des baisses de prix de l'énergie

Vous êtes assuré de faire le bon choix quel que soit le moment !



#### Compensation de vos émissions de CO<sub>2</sub>

L'équivalent CO<sub>2</sub> de votre consommation de gaz naturel est compensé grâce aux crédits carbone.



**Dites oui à l'électricité  
sans mauvaise surprise**

**PRIX FIXE**

Flexible de 1 à 4 ans  
Garantit une stabilité du prix et un budget maîtrisé

**Engagez votre copropriété dans  
une démarche respectueuse  
de l'environnement :**

l'électricité « verte » dont la provenance d'origine  
renouvelable est garantie



**Le saviez vous ?**

La loi PACTE prévoit la fin des tarifs réglementés pour les puissances inférieures ou égales à 36kVA « tarifs bleus ».

Pour le moment, les copropriétés ne sont pas concernées par cette disposition législative.

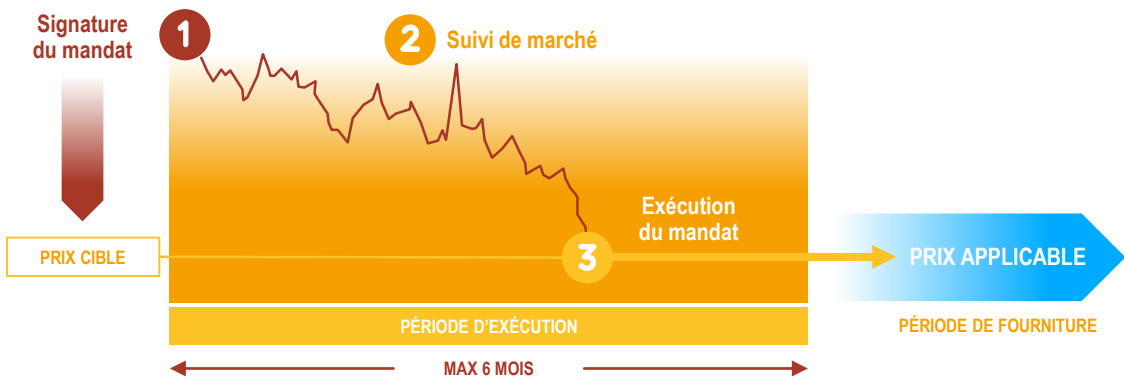
A la fin de son contrat en offre de marché, une copropriété peut à nouveau revenir au tarif réglementé

**EN OPTION**  
Avec la promesse  
d'achat, vous  
mandatez ENGIE  
pour saisir  
les opportunités  
sur les marchés  
de l'énergie

Pour le gaz naturel et l'électricité,  
bénéficiez de l'accompagnement  
et de l'expertise d'E&C.

Simple en **3** temps

- 1** Signature du **mandat** couplé à un contrat de vente définissant notamment la période d'exécution et le prix
- 2** Suivi des marchés par nos experts ENGIE Global Markets
- 3** Exécution du mandat si le prix cible est atteint



---

## DES SERVICES POUR UN BUDGET ET UNE GESTION MAÎTRISÉS

- Gagnez du temps avec votre espace client et les services de gestion
- Financez vos travaux de rénovation énergétique



**CRÉONS DE NOUVELLES ÉNERGIES**  
entreprises-collectivites.engie.fr

## Gagnez du temps avec BILL-e

L'espace client **BILL-e** permet aux différents acteurs de la copropriété, gestionnaires, comptables et conseils syndicaux, d'accéder aux informations qui leur sont nécessaires ; tout cela avec un accès commun pour le gaz naturel et pour l'électricité.

Disponible 24H/24 et 7J/7, **BILL-e** vous accompagne partout et même en assemblée générale.



### Factures

Accès et compréhension simplifiés avec la facture interactive.

### Consommations

Suivi et analyse (comparaison par rapport à l'année précédente et avec la prise en compte du climat).

### Demandes

Disponibilité 24h/24 et 7j/7.  
Traitement plus rapide des demandes.

### Contrats

Accès facilité à vos contrats.

### Exports

Toutes vos données téléchargeables pour vos bilans et rapports, afin de préparer vos assemblées générales.





## Gagnez du temps avec les services de gestion

Nous vous simplifions la vie pour vous laisser le temps de vous consacrer à l'essentiel. Découvrez une large palette de services adaptés à vos besoins :

### SUIVI DE CONSOMMATIONS ET ALERTES

Avec BILL-e, vous paramétrez des alertes en cas de dépassement et comparez facilement vos consommations d'énergie d'une année sur l'autre.

Allez encore plus loin en analysant vos consommations corrigées des aléas climatiques.

**BILL-e**

### DÉMATÉRIALISATION DES FACTURES

Retrouvez l'ensemble de vos factures directement dans votre Espace Client BILL-e.

Pour les gestionnaires, gagnez du temps en intégrant les données de facturation directement dans votre outil de gestion avec DIG-e-FACT.

### FACTURATION SEMESTRIELLE

Pour l'électricité des parties communes, dont la puissance est inférieure à 36 kVA, optez pour la facturation semestrielle et divisez par 3 le nombre de factures à traiter.

### + REGROUPEMENT DE FACTURES

En un seul envoi, retrouvez toutes la factures d'énergie d'une même copropriété.



## Certificats d'Economie d'Energie

Pour vous aider à diminuer vos consommations d'énergie durablement, **nous vous accompagnons dans votre projet de travaux de rénovation de votre copropriété** grâce aux CEE :

1

Simulez le montant des primes pour les travaux envisagés

2

Déposez simplement votre **dossier en ligne** et suivez son bon déroulement

3

Bénéficiez du paiement de la prime **dès la fin des travaux**

**Financez vos travaux de rénovation énergétique avec les CEE**

**CRÉONS DE NOUVELLES ÉNERGIES**  
entreprises-collectivites.engie.fr

---

## UN ACCOMPAGNEMENT POUR ALLER PLUS LOIN

- Des offres privilèges spécialement sélectionnées pour la copropriété et pour ses habitants



**CRÉONS DE NOUVELLES ÉNERGIES**  
entreprises-collectivites.engie.fr

**Pour la copropriété :  
des offres privilèges\*  
spécialement sélectionnées**

## LA SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE

Vérifiez la conformité des installations électriques des parties communes et identifiez les travaux de mise en sécurité nécessaires.

**Vous bénéficiez de tarifs négociés, organisés selon une grille tarifaire claire et transparente pour toutes les parties prenantes de la copropriété :**

DIAGNOSTIC SÉCURITÉ DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DES PARTIES COMMUNES	PRIX PAR CAGE D'ESCALIER OU COLONNE MONTANTE	
	Immeuble collectif de 1 à 5 étages	170 € HT / 204 € TTC
	Immeuble collectif de 6 à 10 étages	230 € HT / 276 € TTC
	Immeuble collectif de plus de 10 étages	Sur devis

\*Les offres privilèges étant à durée limitée, consultez le site internet pour plus de détails



### Cadre réglementaire

Norme NF C 16-600 : État des installations électriques des parties privatives des locaux à usage d'habitation.

Guide Promotelec « Installations électriques des logements existants » : Section 'Exigences minimales pour les parties communes des immeubles'



Pour chaque habitant :  
des offres privilèges\*  
spécialement sélectionnées



### CONTRAT INDIVIDUEL D'ÉNERGIE

Choisissez également ENGIE pour les besoins en énergie de votre logement et bénéficiez d'une offre de bienvenue sur le gaz naturel et l'électricité, cette dernière étant 100 % d'origine renouvelable.




### CHAUDIÈRE INDIVIDUELLE

Respectez l'obligation d'entretien de votre chaudière individuelle en souscrivant un contrat d'entretien auprès d'ENGIE HOME SERVICES et bénéficiez d'une offre de bienvenue.

\*Les offres privilèges étant à durée limitée, consultez le site internet pour plus de détails

### DÉPANNAGE EN TOUTE CONFIANCE

Besoin d'un professionnel pour un siphon bouché, des prises électriques défectueuses ou une serrure bloquée ? Avec [Mesdepanneurs.fr](https://www.mesdepanneurs.fr) trouvez le professionnel de confiance, proche de chez vous et profitez d'un code promotionnel pour votre devis.



### VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Sans aucun frais pour les autres copropriétaires, installez facilement une borne de recharge sur votre place de parking et rechargez en toute sécurité votre véhicule au quotidien.

**MERCI  
POUR VOTRE ATTENTION**



**CRÉONS DE NOUVELLES ÉNERGIES**  
[entreprises-collectivites.engie.fr](http://entreprises-collectivites.engie.fr)